



1

Procès-verbal du Conseil général du 10 décembre 2019

ORDRE DU JOUR

1. Partie statutaire
2. Préavis municipal n°5-2019 : Budget 2020
3. Rapport du délégué du Conseil général à l'APEC
4. Rapport du délégué du Conseil général à l'AISE
5. Rapport du délégué du Conseil général la Région de Nyon
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente remercie les quelques mamans et papas qui ont participé à l'organisation du St-Nicolas afin que les enfants puissent recevoir leur sachet.

1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 36 membres présents et 10 excusés.

Procès-verbal : avec 4 abstentions, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté.

2. PREAVIS MUNICIPAL N°5-2019 : BUDGET 2020

Mme Yvonne Ritter Humbert nous lit le rapport de la Commission de gestion.

„ Nous souhaitons faire les remarques suivantes :

- Il s'agit d'un budget de fonctionnement qui prévoit les charges et revenus au plus juste. Ce budget est fortement influencé par les charges facturées par le canton sans connaissance de leurs réelles hauteurs lors de l'établissement du présent budget. Notamment les effets de la péréquation qui ont une influence très importante sur le résultat de la commune.
- Sous point 1 « administration », nous avons pris connaissance de la volonté de la municipalité de diminuer leurs indemnités de 10'000.-. Toutefois, nous pouvons difficilement nous imaginer que leur travail diminuera et nous sommes conscients qu'une augmentation peut être possible dans le budget 2021.
- Sous point 3 « Domaines et bâtiments », les montants budgétés pour les forêts sont plus clairs depuis que le budget se fait selon le contrat de bail signé avec l'AGFORS. Nous constatons que des frais d'environ 120'000.- francs sont prévus pour l'exploitation de nos forêts. Une charge de 50'000.- francs s'y ajoute pour l'entretien d'une route forestière.



2

- Le financement de la réfection des routes et chemins se fait via un prélèvement sur le fonds « travaux futurs ». Ce fonds a pu être alimenté lors des années précédentes avec un retour pérequatif plus favorable. En 2020, ces réserves nous permettront d'entretenir nos routes malgré un budget comportant un excédent de charges important.

La manière dont le budget est présenté pose parfois des problèmes aux profanes que nous sommes. Qui pourrait croire que le point 6 « police » contient également les frais liés à l'employé communal ? Nous souhaiterions, dans la mesure du possible, une légère modification du plan comptable facilitant ainsi sa compréhension à tout un chacun, avec des intitulés clairs et mis à jour. De plus, une mise à disposition d'une récapitulation de tous les amortissements contractuellement prévus est souhaitée par la commission de gestion.

Après examen, la Commission de gestion vous propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal N° 5-2019 sur le budget 2020 tel que présenté."

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Stéphane Gabriel est déçu de ne pas voir plus en détail les travaux prévus dans ce budget. Mis à part la rénovation de la maison Bassin, y a-t-il d'autres réfections prévues ? Les travaux budgetés l'année passée ont été totalement réalisés ou reportés sur cette année ? Est-il possible d'avoir une vision plus précise de ces points-là ?

M. Luc Mouthon répond que la Municipalité est assez factuelle. Avec la rénovation du bâtiment Bassin, il n'est pas sûr qu'il reste une somme disponible pour d'autres travaux éventuels.

Il répond également à la Commission de gestion qu'il n'est pas possible de changer les libellés de la comptabilité. Ceux-ci dépendent du règlement sur la comptabilité des communes.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE :

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'adopter le budget 2020 tel que présenté.

5. RAPPORT DU DELEGUE DU CONSEIL GENERAL A L'APEC

M. Stéphane Gabriel nous lit son rapport.

„ Voici les tâches incombant à l'APEC :

La gestion des canalisations intercommunales récoltant les EU jusqu'à la STEP

La gestion de la STEP

La facturation des prestations aux 21 communes membres.



3

Projet de régionalisation de l'épuration

Le projet de STEP régionale LAVASSON 45 (bassin versant APEC + AEB, Gingins-Chésereux, Nyon, Prangins) est plus avantageuse financièrement pour tous les partenaires (investissement, exploitation, subvention). De plus, les éléments comparables du traitement (pompage-turbinage, micropolluants) ont un effet d'échelle significatif avec l'approche de régionalisation.

Une présentation du projet a été faite à Montoly le 17 janvier 2019. Elle récapitule l'ensemble des études réalisées avec les différentes variantes et leurs coûts.

Sur cette base, une commission pour la régionalisation de l'épuration, dont je fais partie, a pris connaissance de l'avancement des négociations avec nos partenaires et a formulé des recommandations dans son rapport de majorité pour la suite des négociations.

Il s'agit des 2 amendements suivant :

1. Les négociations concernant le panier de la mariée devront être terminées pour le 31 décembre 2019 (ceci pour éviter que cela traîne et nous pénalise face à notre step vieillissante)
2. Les statuts doivent garantir que le poids de 2 villes comme Nyon et Gland ne permettent pas d'écarter les petites communes des décisions

Le préavis n° 17 a été accepté avec les amendements lors de la séance du 2 mai 2019 et décrit que notre association est le maître d'œuvre de la construction de la nouvelle Step régionale de 120'000 EH et que le comité de direction est mandaté pour négocier les conditions d'adhésion des autres communes au sein de notre association.

Lors de l'assemblée du 7 novembre, le comité nous a présenté le **préavis n° 24** relatifs à leur travail sur la nouvelle Step régionale.

Notre commission c'est à nouveau réunie. Voici un extrait de notre rapport :

Conditions d'adhésion - Panier de la mariée

Pour permettre le financement du démarrage des études, le comité de direction en collaboration avec le COPIL régional, a mis en place un mécanisme compensatoire pour rééquilibrer la situation entre les partenaires. Cette répartition est basée sur la différence des coûts par EH / an entre la solution régionale et la solution individuelle pour chaque partenaire sur une période de 20 ans.

Le COPIL Step régionale a validé le contenu suivant du « panier de la mariée » :

- Le collecteur Gingins-Chésereux sera à charge des 2 communes.
- Le raccordement de Prangins sera à sa charge jusqu'au nouveau collecteur commun.
- Le système de pompage modifié et les doubles conduites entre Rive et la Dullive ont été pris en compte.
- Les frais de démolition des Step seront assumés par les propriétaires de celles-ci.

Pour les 100'231 EH moyen en 2030, cela représente un gain total de 19'063'764.-

Ce mécanisme compensatoire génère un pot commun de 10'644'360.- qui constitue le fonds pour démarrer les études. Comme indiqué dans le préavis, le versement sera effectué en plusieurs étapes.

Autre point important, les subsides générés par le projet de régionalisation que ce soit pour la Step elle-même ou les collecteurs à créer, seront versés au pot commun et bénéficieront à tous.

Concernant le **contrat de droit administratif**, il régit la période transitoire jusqu'à l'adoption des nouveaux statuts, au plus tard le 01.07.2021.

L'instrument juridique déjà mis en place, l'APEC, permet de concrétiser les engagements de chacun pour avancer dans l'étude et la réalisation de la Step.



4

Pour tout ce qui concerne la nouvelle Step régionale, les décisions seront prises par le Comité de direction régional composé de l'actuel Comité de direction de l'APEC et de 4 nouveaux membres soit 1 pour Nyon, 1 pour Prangins, 1 pour l'AEB et le dernier pour Gingins et Chésereux.

Les municipalités des communes de Prangins, Chésereux & Gingins, le CODIR de l'AEB ont validé notre proposition de montants compensatoires et solliciteront les crédits nécessaires auprès de leur législatif. Le projet est en cours d'étude auprès de la municipalité de Nyon.

Le préavis n° 24 a été accepté par notre association.

En attendant, notre Step vieillit est nécessaire avant son remplacement certains investissements pour le maintien en fonctionnement en respectant les normes de traitement. Ceux-ci font l'objet des préavis 19 à 22.

Préavis no 19 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à remplacer les disques biologiques par des lits fluidisés

Cela représente une demande de crédit de CHF 587'600.- qui a été acceptée.

Préavis no 20 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la révision du digesteur no 2

Cela représente une demande de crédit de CHF 1'037'600.- qui a été acceptée

Préavis no 21 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer le remplacement des vis de relevage des boues biologiques

Cela représente une demande de crédit de CHF 156'600.- qui a été acceptée.

Préavis no 22 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la réfection et déviation du collecteur EU à St-Cergue (déjà réalisé par St-Cergue ne sachant pas que cela était à la charge de l'association)

Cela représente une demande de crédit de CHF 539'600.- qui a été acceptée."

M. Florian Meier demande si l'on a déjà une idée de l'endroit où serait implantée la nouvelle STEP ? De plus, quel est le nombre de STEP actuelles qui devraient alors être mises au chômage et démolies ?

M. Stéphane Gabriel répond qu'actuellement les Steps de Nyon, de Prangins et celle de l'APEC (à l'embouchure de la Dulive) sont en fonction. Celles-ci sont soit vétustes ou saturées, et peinent à couvrir les besoins actuels de la région. La seule solution actuellement présentée dans le projet est de conserver l'exécutoire existant, celui à Nyon ou celui à la Dulive. Il fallait également un accord pour mettre cette Step dans un lieu où elle dérangerait le moins possible les habitants. C'est pourquoi le site du Lavasson a été retenu. Le bruit sera limité car la Step se situera entre la voie de chemin de fer et l'autoroute. Il existe également des produits afin d'atténuer les odeurs avec des systèmes de désodorisation. Au niveau du paysage, les bâtiments ne seront pas très hauts et ne dénoteront pas dans le paysage.

6. RAPPORT DU DELEGUE DU CONSEIL GENERAL A L'AISE

M. Stéphane Gabriel nous lit son rapport.

„ Le point marquant en 2019 a été résumé par Madame Vanat-Gachet lors de la séance du 30 avril 2019. Je la cite en ne reprenant que certains points :



5

Madame Claudine Vanat-Gachet annonce que l'AISE est dans une situation délicate. Les nouveaux statuts, bien qu'acceptés par le Conseil Intercommunal en septembre 2018 et par sept Conseils communaux et généraux, ne peuvent pas être entérinés, ayant été refusés par trois Communes. L'AISE se retrouve dans une impasse puisque chacune des parties reste campée sur ses positions.

Le CoDir a transmis ce dossier aux services juridiques du Canton afin de demander une analyse et connaître leur position sur notre Association et les possibilités qui s'offrent à nous afin d'être en adéquation avec la LEO. Le CoDir ne manquera pas d'informer le Conseil Intercommunal de l'évolution de la situation.

Madame Vanat-Gachet rappelle qu'à ce jour, la Commission ad'hoc nommée lors du dernier Conseil Intercommunal, ne peut pas travailler sur la proposition du nouveau règlement des loyers. Cela devait être l'objet du préavis n°1/2019.

Le nombre croissant d'élèves du cycle secondaire 9S-11S tous scolarisés à l'Esplanade de Begnins, posera des problèmes de manque de locaux à court terme. Le cycle secondaire ne pouvant pas être réparti dans plusieurs villages il est indispensable que les locaux mis à disposition actuellement sur la Commune de Begnins soient en priorité dévolus aux élèves du secondaire.

Il est primordial d'établir un projet commun avec la Direction des écoles. Il est illusoire de vouloir construire des locaux dans certains villages alors que d'autres se retrouveraient avec des bâtiments vides et pas encore totalement amortis.

L'AISE doit faire comprendre à la Direction que les impératifs financiers, grevant lourdement les finances communales en matière de scolarité, doivent être pris en compte dans tous les projets de développement. Fin de citation.

Lors de la séance du Conseil Intercommunal du 8 octobre 2019, M. Edgar Creteigny demande l'état d'avancement du projet de construction scolaire sur le site de Coinsins. Madame Claudine Vanat-Gachet explique que les salles de dégagement ne sont pas payées par l'Aise, ce qui avait été expliqué dès les 1^{ères} discussions à la commune de Coinsins. Elles sont indispensables au bon fonctionnement. En l'état, la commune de Coinsins a décidé de stopper le projet. Actuellement, les pôles HarmoS ne sont pas respectés. Temporairement, il est possible de demander aux autres communes d'absorber l'augmentation des élèves.

Tout ceci démontre bien qu'il est urgent que les nouveaux statuts soient votés dans les communes et permettent ainsi de clarifier le fonctionnement de notre association.

L'année 2019 a été globalement une année de continuité avec différents projets soit terminés ou débutant cette année. Il s'agit de :

- **Préavis 3/2019** - Préavis du Comité de Direction de l'Aise sur la gestion de l'année 2018 est accepté à l'unanimité.
- **Préavis 4/2019** - Achat de mobilier scolaire pour le primaire et le secondaire. Cela concerne des chaises et pupitres, essentiellement, et correspond à un renouvellement d'une part et pour suivre l'augmentation des élèves. Le préavis est accepté à l'unanimité.
- **Préavis 5/2019** - Achat de sept écrans interactifs pour le collège de Begnins. Le préavis est accepté à l'unanimité.
- **Préavis 6/2019** - Budget 2019. Pas de remarque particulière. Il représente une charge nette



6

pour les communes de 4'730'320.- alors que pour le budget 2019 cette charge s'élevait à 4'992'436.-. Le préavis est accepté à l'unanimité.

- **Préavis 7/2019** – Demande de crédit supplémentaire de 20'000.- pour l'achat d'éléments modulaires neufs à Vich. La commune de Vich ayant décidé de faire une mise à l'enquête complète à la place de la version simplifiée prévue par l'Aise, cela nous impose d'installer des éléments neufs répondant aux nouvelles normes ce qui génère un surcoût faisant l'objet de ce préavis. L'amortissement sera fait sur 3 ans comme l'a demandé la commission de gestion et finances. Le préavis est accepté par 17 oui et 1 abstention. Le crédit d'investissement total s'élèvera alors à 80'000.-

Compte 2018 (préavis 2/2019)

Après présentation du rapport du comité de direction, nous avons lecture du rapport de minorité et du rapport de majorité de la commission des finances. Le rapport de minorité propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le rapport de majorité aurait souhaité qu'un préavis séparé ait été présenté pour la modification des taux utilisés pour le calcul des loyers des bâtiments, celui-ci passant de 3.25% à 1.5%.

La discussion est ouverte, votre représentant regrettant que le Conseil Intercommunal en soit informé que maintenant sans possibilité de discussion préalable, ceci correspond à la position de la majorité de la commission des finances. Nous ne discutons pas le taux mais la manière de procéder.

Madame Chantal Landeiro du CoDir nous informe que ce n'est pas le taux au moment de la préparation du budget qui compte mais le taux variable fixé au 31 décembre de l'année fiscale selon les annexes à notre règlement actuel, le nouveau n'ayant pas été accepté par 3 communes.

L'amendement pour le maintien du taux de 3.25 % est refusé lors du vote.

Le préavis tel que présenté est voté et accepté par 19 oui et 4 abstentions."

7. RAPPORT DU DELEGUE DU CONSEIL GENERAL LA REGION NYON

M. Guy Humbert nous lit son rapport.

„ Lors de cette année au Conseil Intercommunal de la Région Nyon, nous avons traité les points suivants :

Fond TP (Transport Public), montant des préavis votés CHF 572'726.38

Alimenté par notre commune à hauteur de 155.- par habitants soit 61'845.- sur 8 ans.

- Préavis 40-2019-TP « Etat financier du Fonds TP régional » **adopté à l'unanimité**
 - d'entériner les dépassements au Fonds TP de deux des onze préavis terminés d'un montant de CHF 52'802.61
 - de réaffecter au Fonds TP le solde disponible des onze préavis terminés d'un montant de CHF 1'361'855.57



7

- d'entériner les dépenses hors préavis au Fonds TP pour un montant de CHF 81'923.77.
- Préavis 41-2019-TP « Contribution de CHF 108'000.- pour la sécurisation de 2 arrêts de bus à Perroy » **adopté à l'unanimité**
- Préavis 47-2019 « Crédit de CHF 330'000.- en faveur de mesures de promotion de la mobilité », création d'un Guichet Mobile favorisant les déplacements en transports publics pour les employés des entreprises de la Région Nyon. **Adopté à l'unanimité**

**DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise)
montant des préavis votés CHF 1'571'045.-**

Alimenté par notre commune à hauteur de maximum 0,9 point d'impôt soit 12'317.- pour Marchissy en 2019

- Préavis 39-2019 « Soutien de CHF 578'389.- à la réalisation de la nouvelle Usine à Gaz »
adopté par 107 oui, 3 non, 0 abstentions
- Préavis 42-2019 « Crédit de CHF 656'273.- en faveur de la Maison des vins de la Côte »
adopté par 106 oui, 0 non, 4 abstentions
- Préavis 43-2019 « Crédit de CHF 204'383.- pour la réalisation de pistes cyclables à Perroy »
adopté par 94 oui, 4 non, 12 abstentions
- Préavis 44-2019 « Reconduction du DISREN pour la période 2020-2025 »
adopté par 111 oui, 0 non, 6 abstentions
- Préavis 49-2019 « Crédit de CHF 32'000.- pour la requalification de la RDU (Route de Distribution Urbaine) 1^{ère} étape Eysins » qui s'inscrit dans une réflexion globale pour améliorer la mobilité de l'agglomération nyonnaise avec la création de piste cyclables, trottoirs pour les piétons, voies pour les bus et réfection de la chaussée.
adopté par 107 oui, 0 non, 4 abstentions
- Préavis 52-2019 « Crédit de CHF 100'000 pour le soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district ». Éditrice de la chaîne Nyon Région Télévision (NRTV) et principalement financée par des communes du district, l'association Communyon a sollicité la Région de Nyon pour un soutien DISREN à l'acquisition d'un nouvel équipement. Communyon souhaite profiter de l'opportunité de l'implantation à Gland de l'antenne romande de CNN Money Switzerland (également gérée par MediaGo) pour établir des synergies entre les différents acteurs audiovisuels, mutualiser les ressources et réduire les coûts.
adopté par 97 oui, 11 non, 3 abstentions

Diverses interventions ont eu lieu au cours de ces 4 séances :

- « Pour la mise en place d'une politique régionale de soutien au sport »
- « La mobilité immédiate » pour que la région de Nyon anticipe l'évolution démographique de la région et adapte en conséquence sa politique de mobilité, également pour que la région se positionne contre le projet d'usine d'embouteillage d'eau de Divonne-les-Bains et du trafic de poids engendré par cette dernière.



8

- « Proposition de projet de règlement DISREN » afin de mieux préciser quels sont les critères pour qu'un projet soit éligible à titre de projet DISREN.

Les comptes 2018 ont été acceptés à l'unanimité, par contre la commission de Gestion (COGES) a émis quelques recommandations, notamment celle de modifier la composition de la commission de la culture afin d'éviter tout conflit d'intérêt. (9 membres y siégeant sur 11 étant également bénéficiaires !!!)

A noter :

- Chaque année vous avez la possibilité en automne de profiter de l'offre pour un demi-tarif découverte valable 2 mois dans toute la Suisse, au prix de CHF 33 auprès des transporteurs du district sur présentation du bon disponible aux greffes communaux
- Vous avez la possibilité en automne de profiter de l'offre préventes des forfaits de saison pour le ski à Saint-Cergue disponibles uniquement aux offices du tourisme de Saint-Cergue et de Nyon
- Dès le 15 décembre, prolongez vos soirées du vendredi et du samedi en profitant des bus et taxibus nocturnes depuis les gares de Coppet, Nyon, Gland, Rolle et Allaman. Pour Marchissy c'est la ligne 820 qui en bénéficie avec des départs supplémentaires depuis Nyon à 00:09 et 01:45

Bilan

Malheureusement, le DISREN reste à but optionnel pour les communes membres de la Région Nyon et ne sera pas inscrit dans les statuts de la Région. Ce qui donne l'impression d'une Région à 2 vitesses. Hors depuis la création de ce dispositif d'investissement il a déjà été réalisé pour CHF 76'478'500.- d'investissements dont CHF 51'553'500.- grâce à des fonds tiers. Ces derniers ont pu être acquis grâce à cette solidarité régionale. La part du cercle solidaire, dont fait partie Marchissy, s'élève à CHF 6'582'200.- soit 8.6% du total des investissements réalisés jusqu'à aujourd'hui.

En plus des 5 séances annuelles du Conseil Intercommunal, je participe aux séances préparatoires du groupe de la sous-région Jura-Lac. Bien que cela double le nombre de séances annuelles, ce groupe permet de discuter des sujets en amont des séances. On est ainsi mieux informés, et l'on peut également influencer les décisions et opinions de la sous-région."

M. Luc Mouthon félicite Guy Humbert pour son rapport et remercie le Conseil qui a très bien choisi son délégué.

Il rappelle que le plafond a été décidé à 1 point d'impôt pour la Commune de Marchissy pour sa participation solidaire à la Région Nyon.

Le DISREN semble nébuleux mais il va être présenté au Conseil car il doit passer devant les 42 communes.

Mme la Présidente rappelle qu'une séance d'informations sur la Région Nyon est prévue le 18 décembre à Longirod.



8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Grande Salle

M. Jean-Claude Bays rappelle que la Grande Salle va fêter ses 100 ans.

Sur la Tribune de Lausanne du 3 avril 1920, nous retrouvons un article sur le budget voté par la Conseil de Marchissy pour la construction de la Grande Salle d'après les plans de l'architecte M. Jean Falconnier. Ce dernier est le fils de Gustave Falconnier qui lui, a construit l'école.

Dans le journal d'Aubonne du 20 juillet 1921, nous retrouvons un article sur l'inauguration de la Grande Salle.

En 2021, le 24 et 25 juillet tombent sur un samedi et dimanche.

Si nous voulons organiser une petite fête pour cet anniversaire, il est possible de s'inscrire auprès de la Présidente ou au bureau du Greffe.

Antenne téléphone mobile

Mme Valérie Issumo nous lit le rapport des premières démarches entreprises entre la commune et Swisscom afin d'améliorer la réception téléphonique dans la commune.

„ La municipalité a signé un contrat avec Swisscom pour la pose d'une antenne de téléphonie mobile à Marchissy. La mise à l'enquête aura lieu début 2020.

Suite a des demandes émanent de votre conseil mais aussi de nombreux citoyens qui se plaignent de la mauvaise couverture du village, la municipalité à contacté Swisscom pour étudier les possibilités offertes pour améliorer cette situation.

Swisscom est entré en matière pour étudier notre projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile à Marchissy.. Dès lors, les choses se sont déroulées rapidement.

Trois emplacements possibles ont été proposés à Swisscom. tous sur le territoire communal. Il s'agit du clocher de l'église, des combles de la grande salle et du clocher de l'école. Lors de leur visite, les ingénieurs de Swisscom ajouteront un emplacement au pied des bois, près du bâtiment forestier.

L'équipe de Swisscom est venue à Marchissy pour étudier les emplacements prévus par la municipalité et établir un rapport comparatif. Les critères sont la zone couverte par l'antenne, la présence d'habitants à proximité mais aussi l'accès physique au matériel.

Par exemple, l'église a été éliminée d'une part parce que l'accès à l'intérieur du clocher est trop étroit, d'autre part à cause du tilleul qui crée une zone d'ombre importante.

Swisscom aurait préféré planter un mat au pied des bois, mais la municipalité s'y étant opposée, le clocher de l'école a gagné.

Une fois l'emplacement déterminé, une étude plus approfondie a lieu pour établir le dossier



10

technique propre à Swisscom, mais aussi la demande de permis de construire. Actuellement, nous en sommes à ce stade.

- *Quels seront les avantages :*

Principalement la disparition d'une partie des zones d'ombre. Le système choisi utilise la 4G. Il est prêt pour la 5G, mais pas en ondes millimétriques. Par conséquent, les avantages de la 5G ne seront disponibles que plus tard, environ 1 an.

Financièrement, l'installation ne coûte rien à la commune. Au contraire, le bail rapporte une petite somme annuelle dont le montant doit encore être affiné.

- *Description du système :*

Les fréquences utilisées sont celles de la 4G auxquelles on ajoutera les bandes des 3.6 GHz.

On distingue entre les bandes de basses (<1 GHz) et moyennes fréquences (1-6 GHz), d'une part, et les bandes de hautes fréquences (ondes millimétriques, >24 GHz), d'autre part.

Il n'est pas question pour le moment d'utiliser des fréquences aussi élevées.

Il faut savoir que ces hautes fréquences sont très facilement bloquées par des obstacles : bâtiments, arbres, nuages, etc. Elles ne conviennent donc pas à un réseau tels que ceux que nous connaissons avec la 3G et 4G.

- *Quid de la nocivité des ondes de téléphonie mobile :*

Aucune étude scientifique n'a trouvé d'effets nocifs aux ondes de téléphonie mobile, malgré une période de référence de plus de 20 ans et ce n'est pas faute d'avoir cherché.

Vous trouverez plus de détails sur le sujet en lisant le rapport du groupe de travail (Leuthart) au DETEC. (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication)

Pour finir, une séance d'information publique aura lieu en février, au moment de la mise à l'enquête. Elle sera assurée par M. Enio Castellan, de Swisscom, présent parmi nous ce soir, qui pourra répondre aux questions restées en suspens."

M. Enio Castellan s'occupe des relations entre Swisscom et les autorités communales et cantonales pour la Suisse Romande et du Tessin. Il représente Swisscom lors des séances d'informations, lors des recours, et devant les tribunaux.

La communication mobile n'est pas quelque chose de nouveau. Avec le natel A et B, on ne réunissait qu'environ 25'000 utilisateurs en Suisse. Jusqu'au natel C, on ne faisait que parler. Avec la 2G, on a pu envoyer des messages et le nombre d'abonnés a explosé. Avec la 3G, on a commencé à envoyer des photos et avec la 4G on a pu accéder à internet, voir des films.



11

On utilise moins de puissance entre la 2G et la 3G, entre la 3G et la 4G, contrairement aux idées reçues. Le plus gros saut a été entre la 2G et la 3G : à prestation équivalente, on utilisait cent fois moins de puissance. Entre la 3G et la 4G, on retrouve un facteur trois ou quatre et nous retrouvons à nouveau ce facteur entre la 4G et la 5G. Si nous utilisons moins de puissance, il y a moins de rayonnement.

Certains Cantons bloquent l'installation de nouvelles antennes et ont des consignes très strictes quant aux modifications des installations présentes. Ce blocage n'est pas légal.

Au niveau du rayonnement, en Suisse, il n'est pas possible de faire des études quant aux effets possibles. Au niveau mondial, l'OMS a édicté des recommandations et la plupart des pays industrialisés les appliquent. En Suisse, nous avons les règles les plus sévères au monde. Ces recommandations ont été réduites à 10 fois (facteur de précaution par rapport aux recommandations internationales), donc les normes sont très strictes et sont valables pour le 2,3 et 4G.

Restriction sur le réseau : le fait d'avoir des limites très basses, cela limite la portée de chaque antenne et ça en multiplie le nombre. Cela explique que nous pouvons basculer sur le réseau français lorsque nous sommes dans une zone mal couverte par le réseau suisse. La France, elle, applique les recommandations de l'OMS.

Les normes strictes de Suisse doivent être assouplies pour installer et profiter de la 5G. En ville, les capacités sont à 90% utilisées donc il n'est pas possible de mettre plus de puissance sur ces sites. Il faut donc trouver des nouveaux sites mais le Canton fait blocage.

Si le réseau n'est pas bon, le téléphone va chercher à pleine puissance car il doit parcourir des kilomètres. Alors que si l'antenne est plus proche, le téléphone trouve plus vite du réseau donc il y met moins de puissance.

M.Michel Manzini demande où se trouvent les antennes Swisscom actuelles que l'on utilise ?

M.Enio Castelan répond qu'il y en a une à Bassin, à St-George et à Longirod.

M.Stéphane Gabriel a entendu parler de normes d'assouplissement pour la 5G, on parle de combien ?

M.Enio Castelan répond que la technologie évolue plus vite que les règlements. Il y a des possibilités techniques pour la 5G que nous ne pouvons pas utiliser actuellement. Par exemple, avec la 5G, nous aurions la possibilité d'envoyer du signal que vers les utilisateurs qui le demandent et très peu vers les autres utilisateurs.

M.Peter de Coulon s'interroge sur l'emplacement de l'antenne. Si elle se trouve dans le clocher et que nous ne la voyons pas...nous parlons justement de la difficulté du réseau à passer nos murs...

M. Enio Castelan répond que le rayonnement est idem au rayonnement d'un phare. On éclaire au loin et non sa base.

M.Guy Humbert demande pourquoi on ne la met pas aux Pieds-des-Bois ?



12

M.Michel Manzini demande pourquoi il n'a pas été pensé dans le bâtiment de l'AGFORS car une antenne ne serait pas très élégante dans le paysage ?

M.Enio Castelan répond qu'en lien avec la loi, il faut être en zone à bâtir pour couvrir une zone à bâtir.

M.Peter de Coulon, en installant cette antenne et les câbles pour la fibre optique, est-ce que Swisscom va profiter d'enterrer les lignes aériennes.

M.Enio Castelan répond que cela ne dépend pas du même service.

M.Yves Jobin s'interroge sur le fait qu'à Le Vaud ils cherchent également une place pour mettre une antenne. Est-ce que celle de Marchissy sera une de secours ?

M.Enio Castelan répond que non, il y en aura deux. Ceci est pour assurer une couverture réseau adéquate.

M.Luc Mouthon précise que la fibre optique pour l'antenne ne sera pas la même que celle qui sera installée pour nos maisons d'ici deux ans.

M.Stéphane Gabriel demande s'il est juste qu'il faut multiplier le nombre d'antenne pour couvrir le réseau car nous avons besoin de moins de puissance pour la 4G puis pour la 5G ?

M.Enio Castelan répond que non : ceci est lié à l'augmentation de la demande. On doit ajouter de toute façon des antennes. Avec l'évolution de la technologie on se rapproche de l'utilisateur : on peut chuchoter des deux côtés pour s'entendre. Si nous sommes trop loin, alors nous devons crier.

M.Michel Manzini demande par rapport aux autres opérateurs, est-ce que le champs est laissé accessible ?

M.Enio Castelan répond oui et non. Si on a un mât de 30 ou 40 mètres, on peut accueillir 3 ou 4 opérateurs. Swisscom a environ les deux tiers des clients en Suisse, donc il a le plus d'antennes.

M.Christophe Bovy demande si grâce à cette antenne, le réseau sera disponible aussi en zone rurale ou s'il va se limiter au village ?

M.Enio Castelan répond que la couverture va déborder de la zone village. Par contre, au village, il sera possible de téléphoner à l'intérieur des maisons.

M.Peter de Coulon demande dans combien de temps environ ceci sera mis en service ?

M.Enio Castelan répond que dans le meilleur des cas, ceci se fait une année après la mise à l'enquête.



9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Maurice Antonelli demande à la Municipalité si M.Germain qui vient récupérer les bennes à déchets verts peut respecter les habitants par une conduite plus prudente et laisser la place en ordre. Il a pu constater que l'employeur communal et son apprenti passaient quelques heures à nettoyer les alentours de l'emplacement de la benne car un certain volume de déchets tombaient de la benne lors de son déplacement.

M.Peter de Coulon demande qu'en est-il du restaurant communal lors des travaux ?

M.Luc Mouthon répond que nous n'en sommes pas là.

M.Jean-Emile Humbert complète. Le tenancier actuel a encore son bail qui court. L'étude du bâtiment, qui est relativement vétuste, va prendre du temps. Le jour où l'on décide de faire ses travaux, nous mettrons tout en oeuvre pour que Marchissy garde un endroit pour se restaurer.

M.Peter de Coulon répond que le tenancier est quelque peu inquiet.

M.Jean-Emile Humbert répond qu'ils ont rassuré le tenancier et que son bail pourra être reconduit au bout des cinq ans.

M.Gaston Von Niederhäusern a été quelque peu outré de la façon dont les conseillers ont pris la parole lors du débat pour la pose des antennes.

Il remercie les autorités, suite à son intervention de l'année passée concernant l'épavage, cette année il n'a été fait qu'une seule fois.

Concernant les forêts, il a appris que le prix du bois a encore chuté, environ 60 frs le mètre cube. Du temps de son père il était de 160 à 200 frs. Pourquoi coupe-t-on encore beaucoup de résineux ? Est-il obligé de couper à double perte ?

M.Valérie Issumo répond qu'il y a eu les coupes pour l'éclaircissement. Il y a également eu des coupes, non prévues, à cause du bostryche. Ce problème de baisse de prix est général en Suisse : nous avons émis des recommandations, notamment pour qu'il y ait moins de bois importé. Nous ne coupons pas par plaisir.



14

Mme La Présidente rappelle la votation en fin de séance de l'extrait des préavis acceptés lors de ladite séance.

Vote

Avec deux abstentions, le Conseil de Marchissy accepte l'extrait de préavis.

Les prochains Conseils agendés sont le 23 juin, le 27 octobre et le 8 décembre 2020.

La séance est levée à 21h50.

La Présidente

La secrétaire